



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 mars 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 04-2024 Déplacement du DataCenter

Crédit demandé CHF 1'128'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 04-2024 du 7 février 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'128'000.00 TTC, destiné à financer le déplacement du DataCenter dans les sous-sols de la Maison Pulliérane, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum pour les travaux de construction.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum pour l'acquisition des équipements informatiques du DataCenter.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 27 mars 2024